



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES

Réunion régionale des commissaires enquêteurs

24 septembre 2026

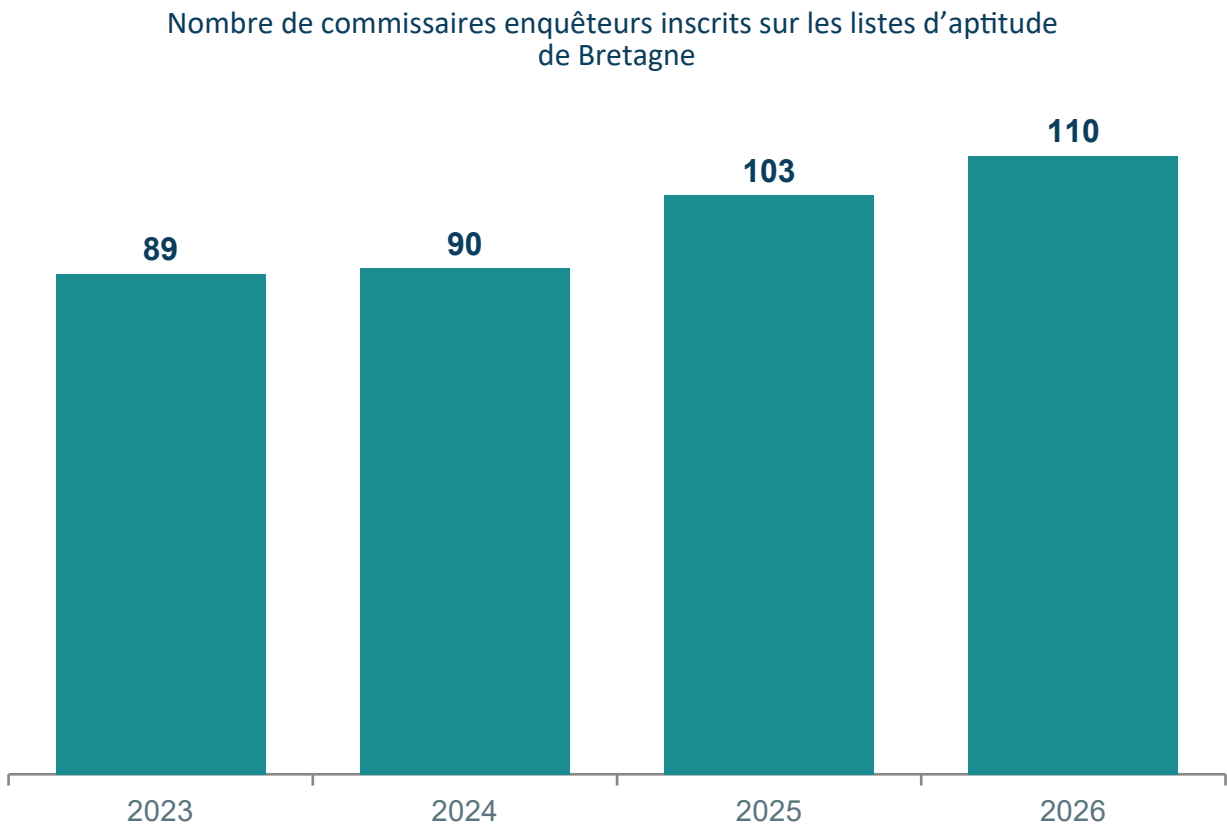
01



Les commissaires enquêteurs bretons

Répartition, parité, âge...

L'évolution du nombre de commissaires enquêteurs



Mouvements

	2023	2024	2025	2026
Démissions	10	12	11	9
Recrutements	6	12	25	20

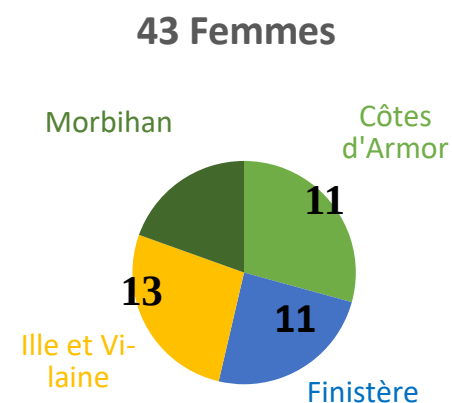
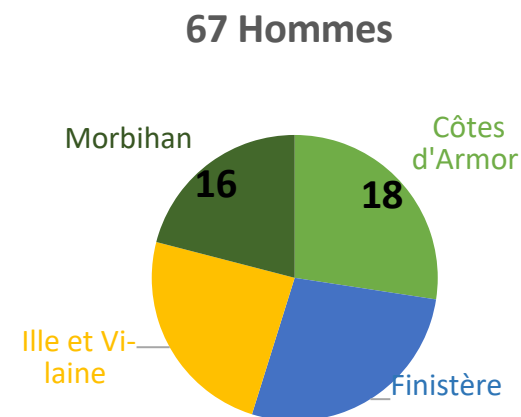


+ 21 commissaires enquêteurs en 4 ans

Les recrutements ont plus que triplé entre 2023 et 2025

La parité et l'âge des commissaires enquêteurs

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES 2026



L'âge des commissaires enquêteurs par département

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan
Moyenne d'âge	64,5 ans	62 ans	67 ans	63 ans
Écart d'âge	37 à 75 ans	51 à 79 ans	46 à 82 ans	39 à 78 ans



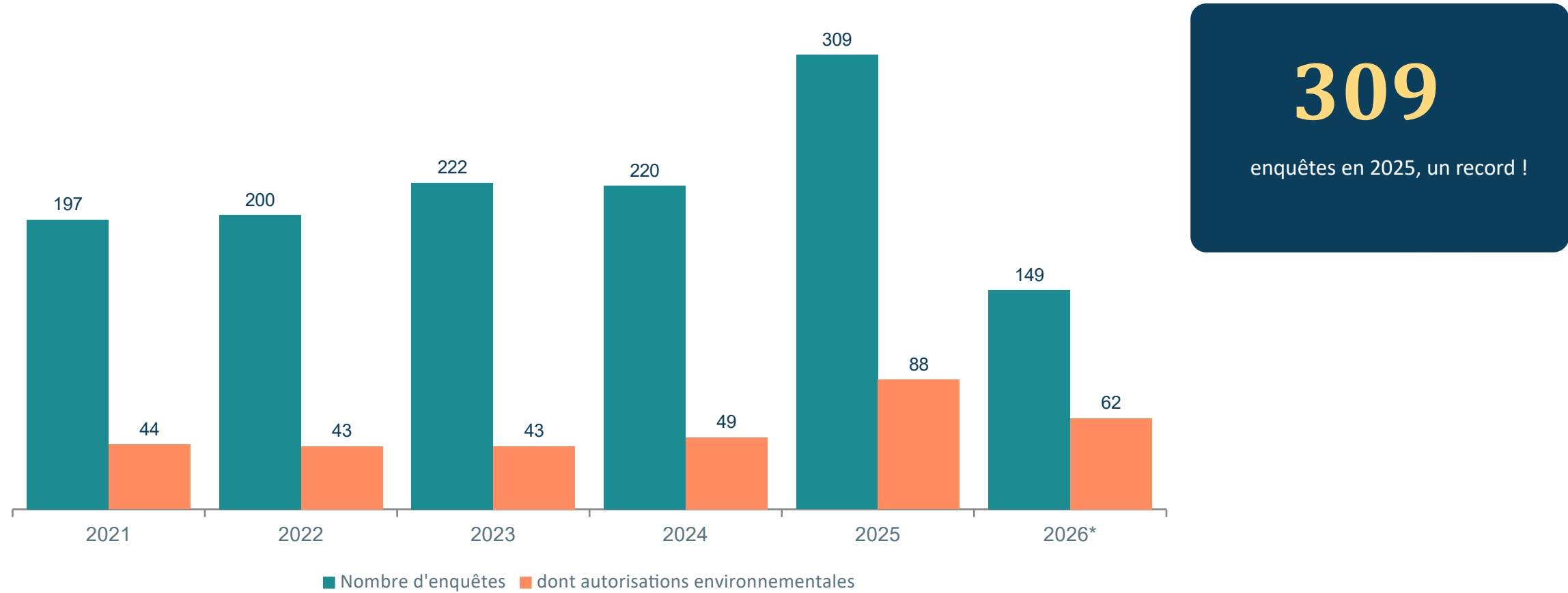
Le département d'Ille-et-Vilaine a la moyenne d'âge la plus élevée (67 ans) et le plus grand écart d'âge (46 à 82 ans) : un vrai mélange d'expériences !

02

Les enquêtes publiques en chiffres

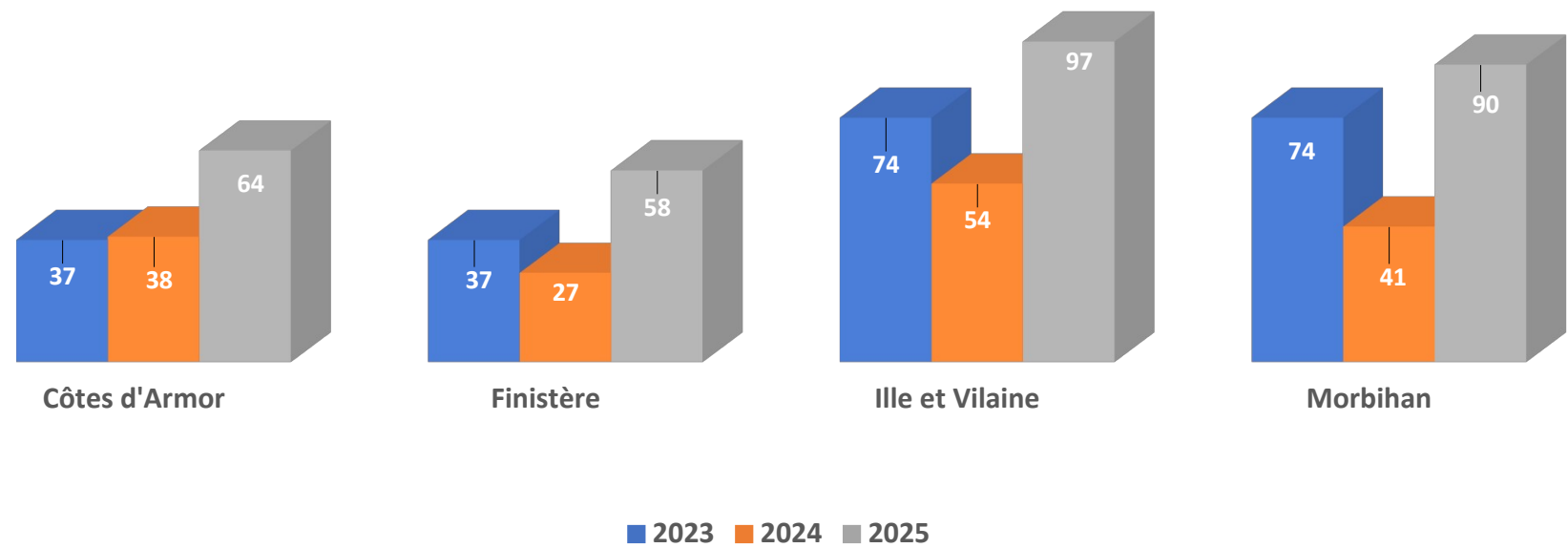
Bilan de l'année 2025

Les demandes de désignation adressées au tribunal



* 2026 arrêté au 15 septembre

Nombre d'enquêtes publiques par département



* 2026 arrêté au 15 septembre

03

Evolution réglementaire

Des textes dits de simplification

A retenir

- ✓ Loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement et décret n° 2026-733 du 1er août 2026 portant diverses mesures de coordination relatives à l'élaboration et l'évolution des documents d'urbanisme
- ✓ Décret n°2026-46 du 2 février 2026 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, pris en application de la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture et de la loi n°2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur
- ✓ Décret n°2026-302 du 21 avril 2026 relatif à la simplification de la procédure contentieuse en matière environnementale et à l'accélération de certains projets
- ✓ Décret n°2026-674 du 27 juillet 2026 portant mesures de simplification de l'action publique locale et des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements
- ✓ Loi n°2026-796 du 18 août 2026 d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole

04

Loi dite “industrie verte” : la procédure de consultation du public

Spécificités, indemnisations et cas particuliers des commissions « industrie verte ».

Organisation - indemnisations



Le rôle de chacun dans la commission

- Le président désigné conduit l'enquête - les autres membres de la commission apportent un soutien lors des réunions publiques (notes, micro...).
- Le président sollicite ponctuellement les membres de la commission à certaines étapes de la consultation, notamment pour la mise à disposition du public des avis et documents.
- Les deux membres désignés en suppléance peuvent assurer le remplacement du président en cas d'indisponibilité.
- Les membres de cette commission n'ont pas vocation à intervenir aux étapes habituelles (visite, dossier, rédaction, permanences).
- Leurs frais restent limités au temps de présence en réunion publique (+ déplacements et compte-rendu).



Les aléas de procédure

- Désistement d'un membre de la commission
- Consultation interrompue

La taxation selon les hypothèses

Données chiffrées sur les désignations ?

Demandes de designations

44 en 2025
52 en 2026*

Enquêtes terminées

17 en 2025
5 en 2026*

Enquête abandonnée

1 en 2025
1 en 2026*

** 2026 arrêté au 15 septembre*



De nombreux dossiers adressés aux services préfectoraux sont incomplets, ce qui entraîne le report des dates prévues pour la consultation du public — un enjeu à partager avec les porteurs de projet.

05

Désignations

Impartialité, déclaration sur l'honneur et parcours des commissaires récemment désignés.

L'impartialité et la déclaration sur l'honneur



L'absence de conflit d'intérêts – la théorie de l'apparence

Un commissaire enquêteur doit veiller à ne jamais se trouver en situation de conflit d'intérêts parce qu'il serait intéressé à titre personnel au projet, à raison de fonctions électives sur le territoire concerné, ou d'un lien avec le porteur du projet (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, contrôle).

Réf. : article L. 123-5 du code de l'environnement



Le principe

Aucun lien personnel ou professionnel avec l'objet de l'enquête ne doit, aux yeux du public, susciter le moindre doute sur l'impartialité du commissaire.

Points de vigilance

- Proximité géographique avec le projet
- Résidence dans la même communauté de communes

Le parcours d'un nouveau CE

1

Première désignation

En commission, aux côtés d'un président, ou seul à la suite d'un tutorat.

2

Prise d'autonomie

Le TA confie ensuite des enquêtes seul(e), avec l'appui du tuteur ou de collègues.

3

Les contraintes propres à l'année 2026

Moins de commissions disponibles : les désignations varient selon les départements.

?

Retour sur le tutorat & les chiffres



Merci à toutes et tous !